



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 14 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique sur les travaux
de sa quarante-sixième session**

Rapporteur : M. Aderito Manuel Fernandes Santana (Sao Tomé-et-Principe)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarante-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue du 8 au 18 mai 2017 au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne).

2. Le Président du SBSTA, M. Carlos Fuller (Belize), a ouvert la session le lundi 8 mai et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M. Tibor Schaffhauser (Hongrie) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA et M. Aderito Manuel Fernandes Santana (Sao Tomé-et-Principe) en sa qualité de Rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{ère} séance, le 8 mai, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2017/1).

4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;



- c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
- 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
- 4. Mise au point et transfert de technologies : cadre de technologie établi en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris.
- 5. Questions relatives à l'agriculture.
- 6. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :
 - a) Recherche et observation systématique ;
 - b) Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation.
- 7. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
 - a) Forum amélioré et programme de travail ;
 - b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris ;
 - c) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
- 8. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
 - a) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - d) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
 - e) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre ;
 - f) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
- 9. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto :
 - a) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre ;
 - b) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre.
- 10. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
 - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - b) Règles, modalités et procédures pour le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;

- c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
- 11. Modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par le biais d'interventions publiques, conformément au paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
- 12. Coopération avec d'autres organisations internationales.
- 13. Questions diverses.
- 14. Clôture et rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 13 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 14 de l'ordre du jour)

- 5. À sa xx^e séance, le xx mai, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa session et a autorisé le Rapporteur, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président, à achever le rapport de la session et à le mettre à la disposition de toutes les Parties.
-